



# Province de Luxembourg

## Projets en zone Agricole

MUFA 30 novembre 2023

Vincent DESQUESNES

# Statut d'exploitant agricole



- CoDT article D.II.36 :  
Notion visée pour uniquement le logement de l'exploitant (pas nécessairement agriculteur à titre principal)
- Note relative à la zone Agricole (cf. site internet SPW TLPE/CoDT) – jurisprudence CE  
[53.pdf \(wallonie.be\)](#)
- Cf. RII36-1 pour les activités de diversification complémentaires à la zone agricole

# Activités agricoles – DDR consultée

- **Notions parfois égratignées :**
  - Peu importe la profession du demandeur
  - Nature de l'activité à prendre en compte => examen concret de l'activité exercée => connaissance de terrain de la DDR
  - Au-delà du simple numéro de producteur
  - Un aspect "travail" "exploitation" ≠ loisir, agrément
  - Pas nécessairement viable
  - Elevages (! Filière équestre : dossiers souvent plus compliqués)
- Bien-être animal : Normes pouvant avoir une incidence sur le projet (ex. Dimensions du bâtiment) – **consultation de la direction de la Qualité et du Bien-être animal en // à la DDR**



# Activités récréatives de plein air



- Développement à titre privé / ouvertes au public : développement de l'activité touristique/de loisirs (post-covid)
- Note relative à la zone agricole  
(cf. site internet SPW TLPE – CoDT [53.pdf \(wallonie.be\)](#) )

# Energies renouvelables



- Eoliennes

cf. R.II. 36.2. – 1.500 m ZAE / infrastructure de communication principale

- Panneaux solaires

agrivoltaïsme :

Qu'est-ce qui fonctionne selon l'expertise de la DDR?

- Biométhanisation

Problématique de la nature des intrants (complexité de la réalité technologique)

Est-ce que les balises du CoDT sont adaptées à la réalité agricole ?



# Déboisements



Déboisements à des fins agricoles en zone forestière au plan de secteur :

- Note relative à la ZF  
(cf. site internet SPW TLPE – CoDT) [54.pdf \(wallonie.be\)](#)
- Demandes de permis : motivation par rapport aux conditions du CoDT

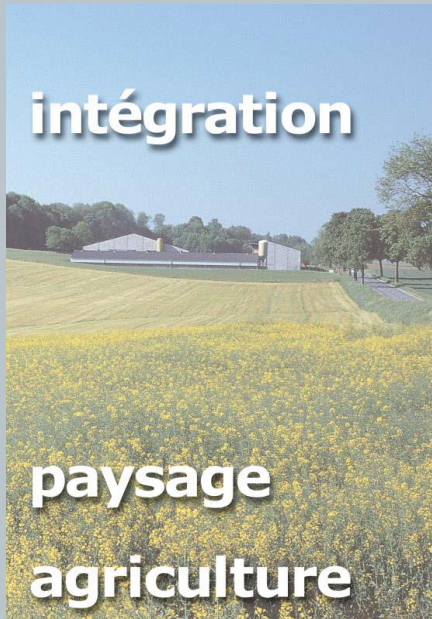
# Analyse d'un projet agricole

## Intégration paysagère du projet agricole:

Document de référence conjoint  
SPW TLPE – SPW ARNE de 2001

**... toujours d'actualité  
quant à l'analyse de fond!**

[https://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/myfiles/views/documents/publications/hors\\_collections/integration\\_paysagere\\_FR.pdf](https://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/myfiles/views/documents/publications/hors_collections/integration_paysagere_FR.pdf)

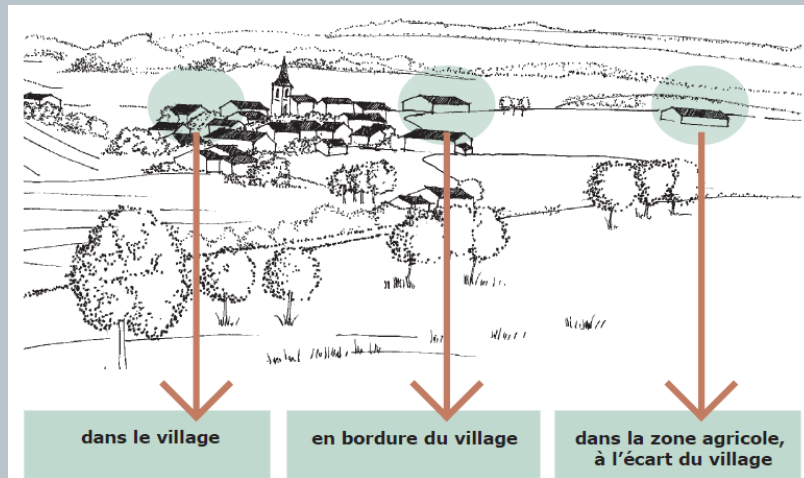


# Analyse d'un projet agricole

## Analyse d'un projet:

### 1. Localisation du projet

- Dans un village  
voisinage + exploitation
- En bordure d'un village  
intégration au bâti
- Dans la ZA à l'écart du village  
paysage et mitage de la ZA





# Analyse d'un projet agricole



## Analyse d'un projet:

### 1. Localisation du projet

- Privilégier les extensions
- Eviter la dispersion
- Eviter les lignes de crête et les fonds de vallée
- Eviter les paysages ouverts
- Tenir compte du relief et de l'orientation du terrain

# Analyse d'un projet agricole



## Analyse d'un projet:

### 2. Volumétrie

- Privilégier une volumétrie simple
- Scinder le bâtiment en 2 volumes
- Planter – végétaliser → plantation des abords
- Privilégier les pentes identiques et suffisantes pour les versants de toiture
- Éviter les débordements de toiture

# Analyse d'un projet agricole



## Analyse d'un projet:

### 3. Matériaux

- Privilégier des matériaux de qualité et une bonne mise en oeuvre
- Privilégier l'unité des matériaux sur les façades
- Choisir des teintes neutres (sombres et mates pour les toitures)
- Ouvertures de toiture régulières (éviter le patchwork)

#### DPU Luxembourg :

- Préconisé : bardage en bois naturel en pose verticale ajourée pour les façades avec un béton de 50 cm pour les soubassements

Merci pour votre attention !

A vos agendas 2024 !

**LIBRAMONT** foire  
ICI COMMENCE UN MONDE DURABLE

DU 26 AU  
**29 JUILLET**  
2024